

Séance du 15 mai 2017

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2017**

***Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.***

L'an deux mil dix-sept, le 15 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Épannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Épannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 10 mai 2017

Présents : Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Chantal GUIGNARD, Véronique GALLOPIN, Emmanuel BRULÉ, Anne BERNOLE, Jean-Nicolas BAUDOUIN, Damien BAUDU.

Excusés : Damien AUGEREAU (*donne pouvoir à Véronique GALLOPIN*), Sabrina BLANVILLAIN

Absents : Denis PONTET, Jean-Philippe POGUT

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULÉ.

- Le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

**I – Délibérations**

**D01.05.2017 : décision modificative – budget annexe Jardins de Ribray**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative sur le budget annexe des Jardins de Ribray suite au remboursement d'une cuve enterrée, mandaté le 3 mars 2017, pour le compte de Monsieur Pierre COUTURIER.

***Crédits à ouvrir***

Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense de fonctionnement	65	6574		500,00
<b>Total</b>				<b>500,00</b>

***Crédits à réduire***

Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense de fonctionnement	023	023		-500,00
Dépense d'investissement	16	1641	OPFI	-500,00
Recette d'investissement	021	021	OPFI	-500,00
<b>Total</b>				<b>1500,00</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces décisions.

## Séance du 15 mai 2017

**D02.05.2017 : décision modificative – budget annexe Locatifs**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative sur le budget annexe des Locatifs, afin d'apporter des crédits à l'article 2031 pour mandater les frais d'étude du projet boulangerie.

**Crédits à ouvrir**

Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense d'investissement	20	2031	020	35 000,00
<b>Total</b>				<b>35 000,00</b>

**Crédits à réduire**

Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense d'investissement	21	2132	020	-35 000,00
<b>Total</b>				<b>-35 000,00</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces décisions.

**D03.05.2017 : aménagement foncier : partie marais**

Monsieur le Maire informe que suite à l'enquête publique sur le projet parcellaire de la partie Epannes Marais, la CCAF d'Epannes Marais a procédé à des modifications sur la voirie communale.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de valider ce nouveau plan et ce nouvel état des chemins de la voirie rurale à créer et à supprimer sur la commune.

*Etat des chemins de la voirie rurale à créer :*

- De la parcelle D 516 au chemin des Ouches : 210 mètres ;
- De la parcelle D 20 jusqu'à la parcelle D 822 en partie : 130 mètres ;
- De la parcelle D 20 jusqu'à la parcelle D 22 : 160 mètres ;
- De la parcelle D 20 jusqu'à la parcelle D 139 : 1120 mètres ;
- Entre les parcelles D 29 et D 30 : 50 mètres ;
- De la parcelle D 164 jusqu'à la parcelle D 138 : 250 mètres ;
- Du chemin du Pairé à la Parcelle D 913 : 420 mètres ;
- Dans la parcelle D 873 : 15 mètres ;
- De la parcelle A 2 jusqu'à la V. C. n°11 : 310 mètres ;
- De la parcelle A 56 à la parcelle A 113 : 210 mètres ;
- Du Bief jusqu'à la V. C. n°11 : 330 mètres ;
- De la parcelle A 877 au chemin des Chambeaux : 515 mètres ;
- De la parcelle A 889 jusqu'à la parcelle A 179 en partie : 165 mètres ;
- Du chemin des Chambeaux jusqu'à la parcelle A 232 : 110 mètres ;
- De la parcelle A 387 jusqu'au coin de la parcelle A 390 : 60 mètres ;
- Le long des parcelles A 383-375-376 et une partie de la parcelle A 377 : 85 mètres ;
- Le long des parcelles A 817-818-819 : 130 mètres ;
- Dans la parcelle A 848 : 390 mètres ;
- De la parcelle A 74 jusqu'à la parcelle A 735 : 100 mètres.

*Etat des chemins de la voirie rurale à supprimer :*

- Chemin rural n°101 sur sa totalité (Le long des parcelles A 118-119 et 120 : 40 mètres.

Après discussion, les membres du Conseils acceptent à l'unanimité de valider le nouveau plan.

**Séance du 15 mai 2017****D04.05.2017 : demande de retrait de la commune de Sansais du SIVU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Sansais a adressé au SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais poitevin, une délibération de demande de retrait.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'accepter à l'unanimité la demande de retrait de la commune de Sansais auprès du SIVU.

**D05.05.2017 : tarifs de la restauration scolaire – année scolaire 2017/2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix des repas au restaurant scolaire comme suit et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Désignation	Tarifs 2017 (TTC)
Enfant de la commune	2,75 €
Enfant hors commune	3,30 €
Instituteurs non subventionnés	4,97 €
Instituteurs subventionnés	3,82 €
ATSEM	3,72€
Employés de la commune	3,72 €

**D06.05.2017 : tarifs de la garderie – année scolaire 2016/2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix de la garderie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme suit :

	Commune
<b>Matin</b>	1,46 € TTC
<b>Soir</b>	1,84 € TTC

De plus, les horaires de la garderie restent inchangés :

- Le matin de 7h30 à 8h30 ;
- Le soir de 16h30 à 18h30.

En cas de non-respect de cet horaire du soir, toute heure entamée sera facturée 14,00 €.

**D07.05.2017 : tarifs des activités périscolaires – année scolaire 2016/2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les tarifs des activités périscolaires comme suit :

Enfants de la commune		
Quotient familial	Petite et moyenne section	Grande section à CM2
<b>QF&lt;900</b>	1,40 € TTC	2 € TTC
<b>QF&gt;900</b>	1,80 € TTC	2,50 € TTC

**Séance du 15 mai 2017****II – Questions diverses**Ecole :

Le conseil d'école a envisagé une modification des TAP pour les étaler sur deux séances d'une heure et demi au lieu d'une séance de trois heures actuellement.

Le changement politique intervenu dimanche peut modifier la donne et remettre en cause les quatre jours et demi, mis en place depuis 2013. Anne BERNOLE propose de différer de quelques semaines la décision d'organiser les TAP pour la prochaine rentrée scolaire.

Vente parcelle (lot n°18) au Jardins de Ribray :

La contre-proposition lors du dernier conseil municipal faite à l'acquéreur a été acceptée sur la base de 60,00 € du mètre carré. Prix identique aux dernières parcelles vendues.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017.

La séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes.